

TELEASSISTANCE – CIAS GRAND LAC

La téléassistance : vivre chez soi de façon plus sécurisée

Depuis novembre 2019, le centre intercommunal d'action sociale Grand Lac (CIAS) propose un service de téléassistance pour toutes les personnes habitant l'une des 28 communes du territoire, dont Le Montcel. Pourquoi ce service est-il si important pour les personnes âgées ? Comment fonctionne-t-il ? Quel est son coût et comment le financer ? Voici ce que nous vous proposons d'aborder dans cet article.

Quelques mots de présentation

La téléassistance est un dispositif à la fois technique et humain qui permet à la personne de contacter une plateforme téléphonique joignable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. En fonction de la situation, l'opératrice téléphonique pourra simplement discuter, ou alerter les proches qui vivent dans le secteur, ou bien en cas d'urgence, mobiliser les services sanitaires pour qu'ils interviennent au domicile.

Pourquoi la téléassistance est-elle importante ?

En France, près d'une personne de plus de 65 ans sur trois et une personne de plus de 80 ans sur deux chutent chaque année¹. Ces chutes ont le plus souvent lieu au domicile. Il est bien sûr vivement conseillé de limiter ce risque en aménageant son logement et en adoptant une hygiène de vie adaptée à son âge (activité physique régulière, apport suffisant de protéines, ...).

Mais quand une personne chute et ne peut pas se relever seule, il est important d'intervenir rapidement. Plus elle reste longtemps au sol, plus les conséquences pour sa santé peuvent être importantes (hypothermie, déshydratation, phlébite, impossibilité de prendre son traitement en cas de maladie cardiaque, ...). La téléassistance trouve ici toute son utilité !

Comment cela marche ?

La téléassistance fonctionne avec un médaillon ou un bracelet équipé d'un bouton-pression, porté en permanence sur soi, même sous la douche ! (il est étanche ...). En appuyant sur le bouton, quelle que soit sa position dans son logement, la personne se met en contact avec la plateforme par le biais d'un haut-parleur.

Ce dispositif utilise généralement une ligne de téléphone fixe ou mobile. Mais un système GPRS permet également de bénéficier de la téléassistance si la personne n'a pas d'abonnement téléphonique.

¹ Source : Santé Publique France, novembre 2019.

Les autres options

Avec le CIAS Grand Lac et son prestataire Securitas, d'autres options sont aussi proposées avec cette téléassistance :

- un détecteur de chutes qui s'active automatiquement quand la personne chute lourdement de sa hauteur sans se relever, ⁱ
- un détecteur de fumée relié directement à la plateforme téléphonique,
- une boîte à clés qui permet aux services à domicile d'accéder à la clé du logement au moyen d'un code (cela évite de multiplier les doubles de clé)

Combien cela coute ?

L'abonnement pour une personne seule ou un couple est de 17.60 € par mois (installation sur une ligne de téléphone). Il faut compter 4.30 € en sus pour la location d'un détecteur de chutes. Le premier mois d'abonnement est gratuit. Ensuite, tout mois commencé est dû. La résiliation se fait avec le retour du matériel au CIAS Grand Lac.

Des aides financières sont possibles auprès de votre caisse de retraite ou du Conseil Départemental. Vous pouvez aussi bénéficier d'un crédit d'impôt de 50 %.

Comment le faire installer chez soi ?

Il convient de contacter le CIAS Grand Lac pour obtenir un dossier d'inscription. Il est important de transmettre les coordonnées de deux personnes minimum (famille, amis, voisins...) à prévenir dans un périmètre de 45 minutes de son logement.

Une fois le dossier complet retourné, un agent du prestataire Securitas prend rendez-vous pour installer la téléassistance au domicile. En cette période épidémique, l'intervenant est équipé du matériel de protection sanitaire requis et respecte les gestes barrières.

Contact : CIAS Grand Lac – 6 rue des Prés Riants 73100 Aix-Les-Bains - 04 79 35 31 96 - teleassistance@cias-grandlac.fr

ⁱ Attention, les chutes plus « légères » ou quand la personne se relève d'elle-même, ne peuvent pas être détectées. Mais la personne peut toujours actionner d'elle-même sa téléassistance pour être secourue.